

CIToyENS ET BOURGEOIS

DE LYON

A DIVERSES ÉPOQUES

LES TERRIERS ¹

Les *terriers*, si souvent mentionnés avec les maîtres des métiers, syndics, maîtres-gardes des corporations lyonnaises, sur les documents historiques et plus particulièrement dans les *syndicats* ou procès-verbaux des élections consulaires², ont été délaissés par quelques-uns des historiens de Lyon, et insuffisamment expliqués par ceux d'entre eux qui signalèrent cette désignation exclusive.

Rubys, le premier en date, a donné la meilleure et la plus longue explication, avec l'emphase qui lui est propre : « L'élection des consuls eschevins se faict par chacun an le dimanche avant la feste Saint-Thomas, par les terriers et maistres des mestiers qui, pour ce faire, sont assemblez et convoquez en l'hostel commun. Les *terriers* sont les deux plus anciens conseillers du nombre de ceux qui doivent sortir de charge ; et ont esté ainsi appelez parce que par la cognoissance et expérience des voix,

¹ Les deux premières parties de cette étude ont été publiées dans la *Revue du lyonnais*, 1876 et 1878, sous les titres : *La Préconisation*. — *L'ancienne administration consulaire a-t-elle été gratuite ?* Il ne s'agit pas ici des *plans* ou *registres terriers*.

² Arch. municip., BB. *Syndicats*. — Il est sans doute inutile d'expliquer ce que représentaient les corporations.